

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA MATANIE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif de la Municipalité régionale de comté de La Matanie tenue le 9 octobre 2024 à 13 h 30 en la salle "Les Ruisseaux" au 2^e étage de l'Édifice de La Matanie

Présences

Mme Josée Marquis, maire de Saint-Adelme
M. Gérald Beaulieu, maire de Baie-des-Sables et préfet
M. Mathieu Isabel, maire des Méchins
M. Eddy Métivier, maire de Matane
M. Philippe Savard, maire de Sainte-Paule et préfet suppléant

Les membres sont tous présents. La séance est tenue sous la présidence du préfet, monsieur Gérald Beaulieu. Le directeur général et greffier-trésorier, monsieur Olivier Banville, est aussi présent. La séance est tenue avec enregistrement audio pour fin de publication.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Recommandations – Demandes d'aide financière
 - 3.1. FRR volet 2 – Dons et commandites (Technoscience Est-du-Québec – 50^e régionale de l'Expo-sciences Hydro-Québec)
 - 3.2. FRR volet 2 – PDC collaboration spéciale (Choeur Vocalia de Matane – 30^e Anniversaire)
 - 3.3. FRR volet 2 – PDC volet Commercialisation de proximité 2024 (Le Vivier, épicerie boutique)
4. COSMOSS La Matanie – Autorisation d'un mandat à Stratégie média et paiement facture #548
5. MADA – Appui au projet de la Ferme citoyenne de La Matanie « Être aux petits oignons avec un ange-gardien »
6. Gestion des ressources humaines (GRH)
 - 6.1. Embauche au poste de conseiller en urbanisme
 - 6.2. Embauche au poste de technicienne à la gestion financière (surnuméraire temps partiel)
 - 6.3. Embauche au poste de technicienne à la gestion financière (régulier temps plein) – signature d'une lettre d'entente
 - 6.4. Autorisation d'affichage – Poste d'inspecteur en bâtiments
7. Autorisation de production de matériel promotionnel
8. Appui à Culture Bas-Saint-Laurent pour le projet ACTE-Culture
9. Intervention culturelle en secteur rural – Habillage artistique de l'abribus à Saint-René-de-Matane
10. Transport – Installation et remplacement de panonceaux des abribus
11. Édifice de La Matanie
 - 11.1. Déneigement saison 2024-2025
 - 11.2. Achat et Installation de deux bornes de recharge doubles – acceptation de soumissions
12. Majoration de la franchise de la police d'assurance avec la mutuelle des municipalités du Québec (MMQ)
13. Lancement d'une pétition relative à la couverture cellulaire
14. Collecte des matières recyclables dans les bâtiments résidentiels de neuf logements et plus
15. Projet d'agrandissement de l'aire protégée des Chic-Chocs – Info

16. Consultation sur le projet de modernisation du cadre réglementaire en milieux hydriques, dont les zones inondables, et de l'encadrement des ouvrages de protection contre les inondations
 17. Marché public – Directive de changement ME-04
 18. Demande de financement au MAPAQ dans le cadre du programme Initiative ministérielle Proximité 2024-2026 – Projet de borne interactive bioalimentaire et agrotouristique
 19. Travaux de voirie 2024-2025 à Sainte-Paule
 20. Déjeuner-conférence de la Chambre de commerce avec monsieur Pascal Bérubé, député de Matane–Matapédia, le 11 octobre 2024
 21. Varia
 22. Période de questions
 23. Fermeture de la séance
-

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

La séance est ouverte et le quorum est constaté.

RÉSOLUTION 553-10-24

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE, suite à l'appel des présences, les membres du comité administratif sont tous présents;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité administratif ont pris connaissance de l'ordre du jour lequel est lu par le préfet, monsieur Gérald Beaulieu;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Mathieu Isabel et résolu à l'unanimité :

D'adopter l'ordre du jour proposé en laissant le point Varia ouvert.

ADOPTÉE

RECOMMANDATIONS – DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE

RÉSOLUTION 554-10-24

FRR VOLET 2 – DONNS ET COMMANDITES (TECHNOSCIENCE EST-DU-QUÉBEC – 50^e RÉGIONALE DE L'EXPO-SCIENCES HYDRO-QUÉBEC)

CONSIDÉRANT QUE les demandes de dons et commandites sont étudiées en fonction des critères et conditions prévus à la *Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie (PSPS)*, laquelle est financée par le volet 2 du Fonds régions et ruralité (FRR);

CONSIDÉRANT l'analyse d'un dossier et la recommandation favorable du service de développement territorial;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Philippe Savard et résolu à l'unanimité :

QUE le comité administratif de la MRC de La Matanie accepte de verser la commandite suivante, à partir du budget associé au *Programme d'octroi de dons et commandites*;

- Technoscience Est-du-Québec – 50^e régionale de l'Expo-sciences Hydro-Québec : 300 \$;

QUE le directeur général et greffier-trésorier, monsieur Olivier Banville, soit et est autorisé à signer les documents utiles pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 555-10-24

FRR VOLET 2 – PDC COLLABORATION SPÉCIALE (CHOEUR VOCALIA DE MATANE – 30^e ANNIVERSAIRE)

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière du Choeur Vocalia de Matane pour le projet 30^e Anniversaire, lequel prévoit l'organisation de deux concerts, dont un premier en décembre 2024;

CONSIDÉRANT l'analyse du projet en fonction des critères et conditions prévus à la *Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie (PSPS)*, laquelle est financée par le volet 2 du Fonds régions et ruralité (FRR);

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du service de développement territorial;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Josée Marquis et résolu à l'unanimité :

QUE le comité administratif de la MRC de La Matanie autorise, à partir du FRR volet 2, une aide financière de 1 000 \$ à l'organisme Choeur Vocalia de Matane pour son concert de décembre dans le cadre du projet intitulé 30^e Anniversaire;

QUE le directeur général et greffier-trésorier, monsieur Olivier Banville, soit et est autorisé à signer les documents utiles pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 556-10-24

FRR VOLET 2 – PDC VOLET COMMERCIALISATION DE PROXIMITÉ 2024 (LE VIVIER, ÉPICERIE BOUTIQUE)

CONSIDÉRANT l'adoption du Programme de développement des communautés (PDC) volet Commercialisation de proximité 2024 (résolution 208-04-24) pour encourager la commercialisation et la promotion des entreprises bioalimentaires qui seront locataires d'un emplacement au Marché public de La Matanie;

CONSIDÉRANT QUE les demandes de soutien financier sont analysées par l'équipe du service de développement agricole en fonction des critères et conditions prévus à la *Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie (PSPS)* laquelle est financée par le volet 2 du Fonds régions et ruralité (FRR);

CONSIDÉRANT la recommandation favorable pour une entreprise locataire au marché public;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Eddy Métivier et résolu à l'unanimité :

QUE le comité administratif de la MRC autorise, à partir du FRR volet 2, une aide financière de 856 \$ à l'entreprise *Le Vivier, épicerie boutique* pour l'achat de matériel pour son kiosque au Marché public de La Matanie;

QUE le directeur général et greffier-trésorier, monsieur Olivier Banville, soit et est autorisé à signer les documents utiles et à effectuer le paiement des montants selon les modalités prévues.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 557-10-24

COSMOSS LA MATANIE – AUTORISATION D'UN MANDAT À STRATÉGIE MÉDIA ET PAIEMENT FACTURE #548

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie est fiduciaire de la démarche COSMOSS pour son territoire;

CONSIDÉRANT QUE le Comité régional de coordination (CRC) COSMOSS a confirmé une somme de 315 585 \$ pour la mise en œuvre du Plan d'action stratégique COSMOSS 2024-2025 de la MRC de La Matanie;

CONSIDÉRANT QUE la coordonnatrice COSMOSS a requis une offre de service de l'agence de marketing Web Complice numérique pour la réalisation d'une stratégie média au coût de 9 500 \$, avant les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Mathieu Isabel et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la coordonnatrice COSMOSS, madame Mélanie Bergeron, à signer les documents requis pour autoriser la réalisation d'un mandat en marketing à Complice numérique au coût de 10 922,63 \$, taxes incluses;

D'autoriser le paiement de la facture numéro 548 au montant de 3 276,79 \$, taxes incluses, en lien avec ledit mandat.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 558-10-24

MADA – APPUI AU PROJET DE LA FERME CITOYENNE DE LA MATANIE « ÊTRE AUX PETITS OIGNONS AVEC UN ANGE-GARDIEN »

CONSIDÉRANT la demande d'appui de la Ferme citoyenne de La Matanie pour son projet « Être aux petits oignons avec un ange-gardien » dans le cadre de sa demande au programme *Québec ami des aînés*;

CONSIDÉRANT QUE ce projet s'inscrit dans les orientations de la Politique MADA et du Plan d'action en agriculture urbaine de la MRC de La Matanie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Philippe Savard et résolu à l'unanimité :

D'appuyer la Ferme citoyenne de La Matanie dans ses démarches pour l'obtention de financement auprès des ministères et des organismes subventionneurs pour la réalisation de son projet;

D'entériner la lettre transmise à cet effet, signée par le préfet, signifiant l'appui de la MRC de La Matanie.

ADOPTÉE

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES (GRH)

RÉSOLUTION 559-10-24

EMBAUCHE AU POSTE DE CONSEILLER EN URBANISME

CONSIDÉRANT le processus d'affichage d'un poste régulier à temps plein (32,5 heures/semaine) de conseiller(ère) en urbanisme selon les dispositions de la convention collective;

CONSIDÉRANT les entrevues de sélection et la recommandation du comité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Josée Marquis et résolu à l'unanimité :

D'autoriser, à compter du 4 novembre 2024, l'embauche de monsieur Vincent Aubin au poste régulier à temps complet de conseiller en urbanisme, lequel recevra une rémunération établie sur la base de la classe 3 échelon 1 de la convention collective en vigueur et sera assujéti aux dispositions de ladite convention, dont une période de probation de 845 heures de travail effectif (environ 6 mois).

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 560-10-24

EMBAUCHE AU POSTE DE TECHNICIENNE À LA GESTION FINANCIÈRE (SURNUMÉRAIRE TEMPS PARTIEL)

CONSIDÉRANT les besoins urgents du service de la gestion financière pour l'exécution des tâches relatives à la taxation complémentaire;

CONSIDÉRANT l'expertise et la disponibilité de madame Yvette Boulay;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Eddy Métivier et résolu à l'unanimité :

QUE le comité administratif de la MRC de La Matanie entérine l'embauche, à compter du 2 octobre 2024, de madame Yvette Boulay au poste surnuméraire à temps partiel de technicienne à la gestion financière avec une rémunération établie selon la classe 2B échelon 9 de la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 561-10-24

EMBAUCHE AU POSTE DE TECHNICIENNE À LA GESTION FINANCIÈRE (RÉGULIER TEMPS PLEIN) – SIGNATURE D'UNE LETTRE D'ENTENTE

CONSIDÉRANT le processus d'affichage d'un poste régulier à temps plein (35 heures/semaine) de technicien(ne) à la gestion financière selon les dispositions de la convention collective;

CONSIDÉRANT les entrevues de sélection et la recommandation du comité de sélection, notamment à l'effet de convenir exceptionnellement d'un aménagement à la convention collective afin de permettre le recrutement de la personne recommandée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Mathieu Isabel et résolu à l'unanimité :

D'autoriser, à compter du 28 octobre 2024, l'embauche de madame Janelle Gauthier au poste régulier à temps complet de technicienne à la gestion financière, laquelle recevra une rémunération établie sur la base de la classe 2B échelon 8 de la convention collective en vigueur et sera assujettie aux dispositions de ladite convention, dont une période de probation de 845 heures de travail effectif (environ 6 mois);

D'autoriser la signature par le préfet et le directeur général et greffier-trésorier d'une lettre d'entente avec le SCFP section locale 4602.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 562-10-24

AUTORISATION D'AFFICHAGE – POSTE D'INSPECTEUR EN BÂTIMENTS

CONSIDÉRANT la suspension du programme Techniques d'aménagement et d'urbanisme du Cégep de Matane et les difficultés de recrutement généralisées à l'ensemble du secteur municipal pour des postes d'inspecteur en bâtiments et en environnement incluant pour des postes étudiants;

CONSIDÉRANT QUE la directrice de l'aménagement et de l'urbanisme souhaite mettre en place un plan de relève en prévision du départ à la retraite d'un membre du personnel affecté à l'inspection en matière d'urbanisme;

CONSIDÉRANT les besoins anticipés du service de l'aménagement et de l'urbanisme, notamment en raison de la modification du régime d'autorisation applicable aux interventions en rives, littoral et plaines inondables;

CONSIDÉRANT les demandes de certaines municipalités pour des services ponctuels;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice du service de procéder à l'affichage d'un poste d'inspecteur en bâtiments;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Philippe Savard et résolu à l'unanimité :

QUE le comité administratif autorise l'affichage d'un poste d'inspecteur en bâtiments ainsi que le processus de sélection et d'embauche.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 563-10-24

AUTORISATION DE PRODUCTION DE MATÉRIEL PROMOTIONNEL

CONSIDÉRANT QUE le processus interne de la MRC prévoit que la production d'objets ou matériels promotionnels doit être préalablement autorisée par le comité administratif ou le conseil;

CONSIDÉRANT QUE la direction générale recommande de produire des vestes sans manches et des boutons aimantées au logo de la MRC de La Matanie;

CONSIDÉRANT la proposition d'Arseno pour 100 vestes (50 hommes et 50 femmes) au montant de 4 375,00 \$, avant taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Josée Marquis et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le directeur général pour faire produire des vestes sans manches et des boutons aimantées pour utilisation par le personnel de la MRC de La Matanie;

D'approuver la proposition d'Arseno au montant de 5 030,16 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 564-10-24

APPUI À CULTURE BAS-SAINT-LAURENT POUR LE PROJET ACTE-CULTURE

CONSIDÉRANT QUE les artistes professionnels en région connaissent de grands défis propres au territoire, soit le bas niveau de littératie numérique, le coût élevé des déplacements, les ressources d'aide inadaptées ou l'isolement;

CONSIDÉRANT QUE, de 2020 à 2024, Culture Bas-Saint-Laurent (CBSL) a réalisé la première phase d'un projet, lequel a été financé par le Conseil des arts du Canada (CAC), pour identifier les besoins visant l'amélioration des pratiques artistiques sur le territoire;

CONSIDÉRANT QUE cette démarche de concertation régionale en culture a permis la création de deux espaces collaboratifs à Rimouski et à Rivière-du-Loup;

CONSIDÉRANT QUE CBSL souhaite réaliser une nouvelle phase de son projet, notamment, en élargissant son périmètre d'action aux MRC de l'est et de l'ouest du territoire;

CONSIDÉRANT QUE CBSL souhaite déposer une nouvelle demande de soutien au CAC pour aller à la rencontre des acteurs du milieu afin d'analyser les réels besoins des artistes dans un but d'amélioration de leur pratique professionnelle;

CONSIDÉRANT la demande d'appui de CBSL auprès de la MRC de La Matanie;

CONSIDÉRANT QUE le service de développement territorial recommande l'appui en raison du caractère concordant du projet avec la nouvelle Politique culturelle de la MRC;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Eddy Métivier et résolu à l'unanimité :

D'appuyer l'organisme CBSL dans sa demande de soutien auprès du CAC;

D'autoriser la directrice du service de développement territorial ou une conseillère en développement à participer au chantier de réflexion visant l'amélioration des pratiques professionnelles au Bas-Saint-Laurent, sous la forme d'une contribution non monétaire d'une valeur estimée à 1 000 \$ (± 15 à 20 heures);

DE transmettre une lettre d'appui et de confirmation de partenariat à CBSL sous la signature du préfet.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 565-10-24

INTERVENTION CULTURELLE EN SECTEUR RURAL – HABILLAGE ARTISTIQUE DE L'ABRIBUS À SAINT-RENÉ-DE-MATANE

CONSIDÉRANT QUE la Politique culturelle favorise les projets et les interventions artistiques et culturels sur l'ensemble du territoire de la MRC de La Matanie, notamment en lien avec les immeubles municipaux;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a déployé des projets artistiques dans les vitres de ses abribus urbains grâce à l'entente de développement culturel de la ville de Matane;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-René-de-Matane a consenti des investissements importants au parc intergénérationnel situé au cœur de son principal noyau villageois afin d'en favoriser la fréquentation;

CONSIDÉRANT QUE la MRC souhaite profiter des investissements de Saint-René-de-Matane pour diffuser des œuvres à partir de l'abribus, situé dans le parc intergénérationnel de la Municipalité, pour une durée minimale de douze mois;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a reçu une proposition de l'artiste Mathieu Savoie au coût approximatif de 1 800 \$, taxes incluses;

CONSIDÉRANT la Municipalité reste seule responsable de l'entretien de l'abribus;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Mathieu Isabel et résolu à l'unanimité :

D'accepter la proposition artistique de monsieur Mathieu Savoie au coût d'environ 1 800 \$, taxes incluses, lequel sera défrayé par les sommes réservées au développement culturel du Fonds régions et ruralités (FRR) volet 2;

D'autoriser la directrice du service de développement territorial à signer les documents requis pour donner effet à la présente résolution, notamment auprès de la municipalité de Saint-René-de-Matane.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 566-10-24

TRANSPORT – INSTALLATION ET REMPLACEMENT DE PANONCEAUX DES ABRIBUS

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie a déployé des panonceaux sur ses abribus afin de les identifier au service de transport collectif et adapté;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'entreprendre le remplacement des premiers panonceaux à avoir été installés;

CONSIDÉRANT l'ajout d'abribus en 2024;

CONSIDÉRANT la soumission des Ateliers Léopold-Desrosiers pour dix panonceaux au coût de 531,70 \$, avant les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Philippe Savard et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la soumission et le paiement de 611,32 \$, taxes incluses, aux Ateliers Léopold-Desrosiers pour la production de dix panonceaux pour le service de transport adapté et collectif.

ADOPTÉE

ÉDIFICE DE LA MATANIE

RÉSOLUTION 567-10-24

DÉNEIGEMENT SAISON 2024-2025

CONSIDÉRANT la soumission des Entreprises Michel Tremblay pour le déneigement des cases de stationnement de l'Édifice de La Matanie pour l'hiver 2024-2025;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Josée Marquis et résolu à l'unanimité :

D'accepter la soumission des Entreprises Michel Tremblay pour le déneigement des cases de stationnement de l'Édifice de La Matanie pour l'hiver 2024-2025 :

- déneigement au montant de 5 500 \$, plus les taxes applicables;
- transport de neige, chargement inclus : 125,00 \$/voyage, plus les taxes;
- épandage d'abrasif non inclus : 125,00 \$/fois, sur demande;

QUE le directeur général soit autorisé à signer tous les documents relatifs à la présente.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 568-10-24

ACHAT ET INSTALLATION DE DEUX BORNES DE RECHARGE DOUBLES – ACCEPTATION DE SOUMISSIONS

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie a obtenu un financement maximal de 48 000 \$ du programme 4500 Bornes d'Hydro-Québec, soit 24 000 \$ par borne double;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a également obtenu du Conseil régional de l'environnement (CRE) du Bas-Saint-Laurent un financement de 12 800 \$ pour déployer des bornes sur son territoire;

CONSIDÉRANT QU'Hydro-Québec a désigné l'entreprise Flo pour la fourniture des bornes dans le cadre de son programme de financement, laquelle a transmis une proposition de 28 057,00 \$, avant les taxes applicables, à la MRC;

CONSIDÉRANT QU'un seul fournisseur local, les Entreprises d'Électricité G.Ouellet inc., a soumis une proposition à la MRC pour l'installation des bornes au montant de 21 312,86 \$, avant les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Eddy Métivier et résolu à l'unanimité :

D'accepter la soumission de Flo au coût de 32 258,54 \$, taxes incluses, pour l'achat, incluant la livraison, de deux bornes de recharge doubles pour véhicule électrique, de leurs accessoires et des plans de garanties étendues et de service global;

D'accepter la soumission des Entreprises d'Électricité G.Ouellet inc. au coût de 24 504,46 \$, taxes incluses, pour les frais de raccordement et d'installation des bornes, incluant la remise en état du stationnement de l'Édifice de La Matanie;

QUE les coûts des deux soumissions soient assumés par les aides financières mentionnées au préambule lequel fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE le directeur général soit et est autorisé à signer les documents nécessaires à la réalisation du projet.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 569-10-24

MAJORATION DE LA FRANCHISE DE LA POLICE D'ASSURANCE AVEC LA MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (MMQ)

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie souscrit à la police d'assurance municipalité combinée auprès de la FQM Assurances;

CONSIDÉRANT QUE la MRC souhaite réduire ses frais annuels d'assurance d'un montant de 511 \$ en modifiant ses protections, soit la franchise de 2 500 \$ par réclamation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Mathieu Isabel et résolu à l'unanimité :

DE mandater le directeur général et greffier-trésorier pour porter la franchise applicable en cas de réclamation à 5 000 \$ à partir du 1^{er} novembre 2024, lequel est autorisé à signer tout document requis pour apporter la modification de la police d'assurance municipalité combinée de la MRC auprès de la FQM Assurances.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 570-10-24

LANCEMENT D'UNE PÉTITION RELATIVE À LA COUVERTURE CELLULAIRE

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité souhaitent initier une pétition afin de réclamer des mesures du gouvernement du Québec afin d'améliorer la qualité de la couverture cellulaire;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de demander au député de Matane–Matapédia d'adresser la pétition à l'Assemblée nationale;

CONSIDÉRANT le texte préliminaire, soumis au député de Matane–Matapédia, lequel est le suivant :

TÉLÉCOMMUNICATIONS – DEMANDE VISANT À AMÉLIORER LA QUALITÉ DE LA DESSERTE CELLULAIRE DANS L'AXE DE LA ROUTE 132 SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC DE LA MATANIE

Désignation : Citoyens et citoyennes de la MRC de La Matanie

Les faits invoqués sont les suivants :

ATTENDU QUE le financement du gouvernement du Québec devrait permettre d'assurer d'ici 2026 la couverture cellulaire du haut-pays de La Matanie;

ATTENDU QUE malgré ces investissements, il n'y a pas d'amélioration projetée de la couverture cellulaire pour les secteurs mal desservis situés dans le corridor de la route 132, principal axe routier de la Gaspésie touristique;

ATTENDU QUE l'ensemble des périmètres d'urbanisation riverains de la route 132 ont des secteurs où le réseau cellulaire est déficient ou absent;

ATTENDU QUE les usagers du réseau cellulaire rapportent une détérioration par endroits de la couverture cellulaire en bordure de la route 132;

ATTENDU QUE la disponibilité et la qualité du réseau cellulaire sont d'une importance égale pour agir sur la sécurité des usagers de la route et le développement local et régional;

ET l'intervention réclamée se résume ainsi :

QUE nous, signataires, demandons au gouvernement du Québec :

DE documenter les zones où la qualité du signal cellulaire est défaillante et rendre cette donnée publique;

DE mettre en place des aides financières aux entreprises d'utilité publique afin de soutenir l'ajout de tours cellulaire et améliorer la qualité du service en bordure la route 132;

D'accélérer les investissements destinés à étendre la couverture cellulaire aux secteurs non desservis;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Philippe Savard et résolu à l'unanimité :

DE demander, par l'entremise du préfet ou du directeur général, au député de Matane–Matapédia, monsieur Pascal Bérubé, d'adresser une pétition à l'Assemblée nationale du Québec visant à améliorer la qualité de la desserte cellulaire dans l'axe de la route 132 sur le territoire de la MRC de La Matanie.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 571-10-24

COLLECTE DES MATIÈRES RECYCLABLES DANS LES BÂTIMENTS RÉSIDENTIELS DE NEUF LOGEMENTS ET PLUS

CONSIDÉRANT QUE le *Règlement portant sur un système de collecte sélective de certaines matières résiduelles (RLRQ, c. Q-2, r. 46.01)* est entré en vigueur le 7 juillet 2022 et qu'il prévoit, notamment, la conclusion d'ententes entre Éco Entreprises Québec (ÉEQ) et les organismes municipaux portant sur la collecte et le transport des matières recyclables;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a déclaré sa compétence, sans droit de retrait, sur le domaine de la gestion des matières résiduelles, laquelle sera effective au 1^{er} janvier 2025;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil a déjà autorisé la signature de l'entente de partenariat avec ÉEQ (réf. résolution 324-05-2024);

CONSIDÉRANT QU'ÉEQ souhaite connaître les intentions de la MRC en lien avec la desserte des unités d'occupation de 9 logements et plus dans le cadre de l'entente à intervenir;

CONSIDÉRANT QU'il y a 121 unités de 9 logements et plus sur le territoire de La Matanie, principalement à Matane;

CONSIDÉRANT la recommandation du conseiller en environnement et cours d'eau de la MRC à l'effet qu'ÉEQ assume directement la collecte des unités de 9 logements et plus;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Josée Marquis et résolu à l'unanimité :

D'informer ÉEQ que la MRC n'assumera pas la collecte des matières recyclables des unités de 9 logements et plus.

ADOPTÉE

PROJET D'AGRANDISSEMENT DE L'AIRE PROTÉGÉE DES CHIC-CHOCS – INFO

RÉSOLUTION 572-10-24

CONSULTATION SUR LE PROJET DE MODERNISATION DU CADRE RÉGLEMENTAIRE EN MILIEUX HYDRIQUES, DONT LES ZONES INONDABLES, ET DE L'ENCADREMENT DES OUVRAGES DE PROTECTION CONTRE LES INONDATIONS

CONSIDÉRANT la tenue d'une consultation nationale sur le projet de modernisation du cadre réglementaire en milieux hydriques, dont les zones inondables, et de l'encadrement des ouvrages de protection contre les inondations, laquelle a débuté le 19 juin 2024 et se terminera le 17 octobre 2024;

CONSIDÉRANT QUE le projet de modernisation du cadre réglementaire aura un impact important sur le régime d'autorisation en milieux hydriques et qu'il prévoit un projet de règlement d'application municipale;

CONSIDÉRANT QUE la Table régionale des élus-es municipaux du Bas-Saint-Laurent prépare une réponse courte pour les enjeux et préoccupations au niveau régional;

CONSIDÉRANT QUE les professionnels du service de l'aménagement et de l'urbanisme de la MRC de La Matanie ont soulevé des questionnements plus techniques suite à l'analyse du projet de règlement sur l'encadrement d'activités sous la responsabilité des municipalités réalisées dans des milieux hydriques et sur des ouvrages de protection contre les inondations et qu'ils souhaitent les soumettre au Ministère;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité administratif ont pris connaissance du projet de réponse préparé par la directrice de l'aménagement et de l'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Eddy Métivier et résolu à l'unanimité :

DE mandater madame Valérie Charest, directrice de l'aménagement et de l'urbanisme, afin de transmettre les commentaires de la MRC de La Matanie dans le cadre de la consultation nationale sur le projet de modernisation du cadre réglementaire en milieux hydriques, dont les zones inondables, et de l'encadrement des ouvrages de protection contre les inondations.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 573-10-24

MARCHÉ PUBLIC – DIRECTIVE DE CHANGEMENT ME-04

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité administratif ont pris connaissance de la directive de changement ME-04 concernant l'éclairage extérieur;

CONSIDÉRANT QUE les travaux inclus à la directive de changement ont déjà été réalisés et défrayés conformément au règlement d'emprunt 287-1-2023;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Mathieu Isabel et résolu à l'unanimité :

QUE le comité administratif autorise le directeur général à signer la directive de changement ME-04, laquelle est sans frais ni crédit.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 574-10-24

DEMANDE DE FINANCEMENT AU MAPAQ DANS LE CADRE DU PROGRAMME INITIATIVE MINISTÉRIELLE PROXIMITÉ 2024-2026 – PROJET DE BORNE INTERACTIVE BIOALIMENTAIRE ET AGROTOURISTIQUE

CONSIDÉRANT QUE le programme Initiative ministérielle Proximité 2024-2026 du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) permet de supporter des initiatives de mise en marché collective;

CONSIDÉRANT QU'un appel à projets est en cours jusqu'au 31 octobre 2024;

CONSIDÉRANT QUE le service de développement agricole souhaite un projet afin de développer un outil destiné à promouvoir la commercialisation de proximité des produits bioalimentaires et le secteur de l'agrotourisme de La Matanie, à informer la clientèle du Marché public de La Matanie, les citoyens et les touristes, à situer les producteurs et transformateurs sur une carte, à faire connaître les emplacements de vente des produits bioalimentaires et à faire connaître les entreprises agrotouristiques;

CONSIDÉRANT QUE ce projet rejoint 6 actions du PDZA de La Matanie;

CONSIDÉRANT QUE le coût de réalisation du projet est évalué à un maximum de 15 000 \$, dont 70 % pourrait être assumé par le programme du MAPAQ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Philippe Savard et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le directeur général, monsieur Olivier Banville, ou la directrice de l'aménagement et de l'urbanisme, madame Valérie Charest, à signer et transmettre une demande d'aide financière dans le cadre du programme Initiative ministérielle Proximité 2024-2026 du MAPAQ pour le projet de borne interactive bioalimentaire et agrotouristique.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 575-10-24

TRAVAUX DE VOIRIE 2024-2025 À SAINTE-PAULE

CONSIDÉRANT QU'à l'automne 2024, les travaux de récolte forestière sur TPI seront concentrés à Sainte-Paule;

CONSIDÉRANT QU'afin d'accéder à la ressource, deux tronçons de chemin doivent être construits (0,82 km), incluant la pose de cinq ponceaux (diamètre 300 mm), et un tronçon doit faire l'objet de travaux d'amélioration (1,30 km);

CONSIDÉRANT QUE conformément au contrat de planification forestière et d'exécution de travaux sylvicoles sur les TPI de la MRC de La Matanie, les travaux de voirie « doivent préalablement être approuvés par la MRC au moyen d'une soumission, en fonction de ses disponibilités budgétaires et dans le respect des règles de gestion contractuelle applicables aux organismes municipaux »;

CONSIDÉRANT QUE la SER des Monts est responsable de la réalisation des travaux en vertu d'un contrat intervenu avec la MRC et doit présenter une soumission avant la réalisation de travaux de voirie;

CONSIDÉRANT la soumission déposée par la SER des Monts au montant de 25 964 \$, avant taxes, pour les trois tronçons;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Josée Marquis et résolu à l'unanimité :

QUE le comité administratif de la MRC de La Matanie accepte la proposition de la SER des Monts et autorise la construction de deux tronçons de chemin forestier et l'amélioration d'un tronçon existant au coût de 29 852,11 \$, taxes incluses, financé par le Fonds TPI.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 576-10-24

DÉJEUNER-CONFÉRENCE DE LA CHAMBRE DE COMMERCE AVEC MONSIEUR PASCAL BÉRUBÉ, DÉPUTÉ DE MATANE-MATAPÉDIA, LE 11 OCTOBRE 2024

CONSIDÉRANT l'invitation au déjeuner de la Chambre de commerce de la région de Matane, le 11 octobre 2024 au Quality Inn & Suites de Matane, en compagnie de monsieur Pascal Bérubé, député de Matane-Matapédia;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Eddy Métivier et résolu à l'unanimité :

D'autoriser les dépenses d'inscription au coût de 34,49 \$, plus les taxes, petit-déjeuner inclus, pour la participation de monsieur Philippe Savard, préfet suppléant, et monsieur Olivier Banville, directeur général, au déjeuner-conférence avec monsieur Pascal Bérubé, député de Matane-Matapédia, le 11 octobre 2024 au Quality Inn & Suites de Matane.

ADOPTÉE

VARIA

PÉRIODE DE QUESTIONS

RÉSOLUTION 577-10-24

FERMETURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par madame Josée Marquis et résolu à l'unanimité de fermer la séance.

ADOPTÉE

(signé)

Le préfet,
Gérald Beaulieu

(signé)

Le directeur général et greffier-trésorier,
Olivier Banville, urb.

Je, soussigné, Gérald Beaulieu, préfet de la MRC de La Matanie, ayant signé le présent procès-verbal, reconnait et considère avoir signé toutes les résolutions qui y sont contenues.

(signé)

Le préfet,
Gérald Beaulieu